

3B CONSULTING

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 Rue de la Montjoie
93210 LA PLAINE-SAINT-DENIS
SIRET : 918 077 264 00011
RCS BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONSTATATION DE LA RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

Assemblée du 31 août 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 31 août, à 15h00,

Les associés de la société 3B CONSULTING, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, se sont réunis au siège social en assemblée générale, sur convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur BELLAJROU Abderrahim ;
- Madame BEDDAR Habiba.

Les associés présents représentant l'intégralité du capital social, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur BELLAJROU Abderrahim, en sa qualité de Président de la Société, préside la séance.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la reconstitution des capitaux propres de la Société ;
- constatation de la disparition de la cause ayant entraîné l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la mention relative à la perte de plus de la moitié du capital social ;
- pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont fait apparaître un bénéfice de 3 629,18 euros.

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 13250,19 euros.

Le capital social de la Société étant fixé à 5 000 euros, la moitié du capital social s'élève à 2500 euros.

Il est ainsi constaté que les capitaux propres de la Société, d'un montant de 13 250,19 euros, sont désormais largement supérieurs à la moitié du capital social.

Le Président propose en conséquence à l'Assemblée de constater officiellement la reconstitution des capitaux propres et d'accomplir les formalités nécessaires afin d'obtenir la suppression de la mention relative à la perte de plus de la moitié du capital social figurant au Registre du commerce et des sociétés.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Constataction de la reconstitution des capitaux propres

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et de l'affectation du résultat,

constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 13 250,19 euros.

L'Assemblée rappelle que le capital social de la Société s'élève à 5 000 euros et que la moitié du capital social correspond en conséquence à 2 500 euros.

L'Assemblée générale constate ainsi que les capitaux propres de la Société, d'un montant de 13 250,19 euros, ont été reconstitués à concurrence d'une valeur supérieure à la moitié du capital social.

En conséquence, l'Assemblée générale **constate la reconstitution des capitaux propres de la Société** et la disparition de la cause ayant justifié l'inscription au Registre du commerce et des sociétés de la mention relative à la perte de plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée décide qu'il sera procédé à toutes les formalités nécessaires auprès du Guichet unique des formalités des entreprises et du Registre du commerce et des sociétés afin d'obtenir **la suppression de cette mention**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir

toutes formalités légales, de publicité, de dépôt et d'inscription modificative, notamment auprès du **Guichet unique des formalités des entreprises**, en vue de la suppression au Registre du commerce et des sociétés de la mention relative à la perte de plus de la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Fait à **La Plaine-Saint-Denis**,
Le **31 août 2026**

Signatures des associés

Monsieur BELLAJROU Abderrahim
Président et associé

Madame BEDDAR Habiba
Associée

Signature :

Signature :



CERTIFICATION CONFORME POUR DÉPÔT

Certifié conforme à l'original

Fait à La Plaine-Saint-Denis,
Le 31 août 2026

Le Président
Monsieur **BELLAJROU Abderrahim**

Signature :

